

Projet de motion de L'Alternative

Motion « Pour ne pas perdre le sourire »

Contexte

Une étude des HUG révèle qu'un-e genevois-e sur 4 renonce à la prévention soins dentaires pour des raisons financières.

La LAMAL ne prenant pas en charge les soins dentaires, et que ce sont ces premières charges des ménages à être sacrifiées lors d'une situation de précarité financière.

Les conséquences d'un manque de suivi de soins bucco-dentaire peuvent être graves : infections, douleurs chroniques, maladies cardiovasculaires et même à long terme des problèmes digestifs.

La population concernée par ce manque de prévention dentaire est extrêmement large, allant des enfants aux aîné-e-s de notre commune et passe généralement en dessous du radar des aides sociales.

Le contrôle scolaire dentaire du canton de Genève en 2020-21 a relevé que 11'000 élèves avaient besoins de suivi de soins dentaires, dont 650 un traitement en urgence. Actuellement 175 mineurs de notre commune sont suivis par le CAS des trois Chêne, et prouve malheureusement que les inégalités sociales creusent comme les caries jusque dans la bouche de nos enfants.

Dès lors, la prévention dentaire par un contrôle régulier doit pouvoir être un acte de santé à la portée financière de toutes et tous.

Considéranants

La commune de Chêne-Bougeries dispose de finances saines.

Que certaines personnes à bas revenus et hors des radars de l'aide sociale de notre commune ne peuvent pas se permettre un suivi préventif de soins dentaires.

Le groupe de l'Alternatives invite le Conseil Administratif à mettre en place d'une aide financière pour un contrôle dentaire sous forme d'un montant maximal unique de CHF 300.- annuel pour la population précarisée de notre commune dont les revenus ne permettent pas le suivi des soins dentaires. Cette somme servira uniquement pour les contrôles de prévention et de détartrage.

Faisabilité

Les personnes bénéficiaires de cette aide doivent correspondre aux critères suivants :

- Ne pas être au bénéfice d'une autre prise en charge de frais dentaires
- Entrer dans les critères des subventions à l'assurance maladie en vigueur du SAM (Service de l'assurance maladie), l'aide restant adaptée à l'évolution de ces barèmes